CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DIJON

Séance du 19 décembre 2016

RAPPORT N°39

Présenté au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel

OBJET DU RAPPORT - Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2015 et budget 2016 - Information du conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2129-29 du code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, « le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse » et « un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal est présenté par le Maire devant le conseil municipal ».

Madame la Directrice Générale de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a, dans ce cadre, fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

1- Principaux faits marquants de l'exercice

Rappelons que, par décision du 29 janvier 2014 et suite à la cession des activité bancaires au Crédit municipal de Bordeaux et au Crédit Municipal de Lyon, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a accepté la demande de réduction d'agrément et a autorisé « la réduction du périmètre de l'agrément bancaire à l'activité de prêts sur gages et l'octroi de financements aux autres Caisses de Crédit municipal ».

Durant l'année 2015, les conséquences de la mise en œuvre de la cession des activités concurrentielles à Bordeaux et à Lyon ont continué d'impacter les comptes de l'établissement. Ainsi, conformément au protocole de cession, le Crédit municipal de Dijon a continué à mettre à disposition des Crédits municipaux de Bordeaux et de Lyon les locaux et les personnels des anciennes agences, ces prestations étant refacturées. Ces mises à disposition ont pris fin en novembre 2015 : 5 agents ont été repris par les Crédits municipaux de Bordeaux et de Lyon, et les locaux ont été soit repris, soit sous-loués.

Par ailleurs, le Crédit municipal de Dijon a maintenu une partie de la gestion des flux interbancaires des clients n'ayant pas changé de domiciliation bancaire. La sortie du système interbancaire a été obtenue en novembre 2015 et devrait être définitive dans le courant de l'année 2016.

Dans le cadre du Plan stratégique 2014 – 2016, le Crédit municipal de Dijon a également procédé à la gestion active de son patrimoine immobilier.

De nouveaux locaux ont été acquis en décembre 2014 pour réimplanter le siège du Crédit municipal de Dijon, place du 30 octobre. L'étude de faisabilité architecturale a été menée en 2015 et le permis de construire accordé en octobre 2015. Les marchés publics ont été lancés en décembre 2015 et attribués en mars 2016.

Les agences de Nevers, Besançon, Belfort et Orléans ont été vendues en 2015 avec une plus value nette de 933 K€.

2- Comptes de l'établissement au 31 décembre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été audités par le Commissaire aux Comptes, et ont été certifiés réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement.

2.1 Concernant le compte de compte de résultat au 31 décembre 2015 :

Le changement important de périmètre de l'activité du Crédit Municipal ne permet pas de comparer les exercices 2014 et 2015 à périmètre constant.

Le produit net bancaire (PNB) s'élève à 935 K€. Ce PNB se décompose en :

- A Intérêts et produits assimilés : 597 K€ (dont 496 K€ sur opérations avec la clientèle et 99 K€ de produits de placement)
- ▲ Commissions nettes reçues : 116 K€
- Autres produits d'exploitation bancaire : 220 K€

Dans un contexte de transition entre l'ancien et le nouveau périmètre d'activités, ce niveau de PNB ne couvre que partiellement les charges d'exploitation (1.891 K€), toujours impactées par les conséquences de la cession des activités concurrentielles, d'où un résultat d'exploitation déficitaire de – 1.016 K€.

Néanmoins, une grande partie de ces charges étaient provisionnées : après reprise des provisions (2,7 M€) et comptabilisation des plus-values de cession d'actifs (1,1 M€), le résultat net est excédentaire de + 2,2 M€.

2.2. Concernant le bilan bancaire au 31 décembre 2015 :

Conformément au plan d'affaires du Crédit municipal de Dijon recentré sur son activité de prêts sur gages, et à la décision de l'ACP-R du 17 mars 2014 autorisant la réduction des fonds propres, un premier versement de 30 millions d'euros à la Ville de Dijon a été réalisé en novembre 2014. Le second versement a été reporté sur l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2015, les fonds propres s'élèvent à 25 M€, représentant ainsi les deux-tiers du total du bilan.

Ces fonds propres permettent de couvrir :

- I'actif immobilisé (724 K€),
- ▲ les opérations avec la Clientèle (9,4 M€ correspondant à l'encours de prêts sur gages et de prêts aux autres Caisses de Crédit Municipal)
- les créances d'exploitation (349,5 K€)

Les risques et charges identifiés sont provisionnés à hauteur de 5,4 M€ (dont 4,4 M€ de provisions pour charges de personnel, et 1 M€ de fonds de risques bancaires généraux).

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2015 atteint ainsi + 21,5 M€, permettant de couvrir :

- A la réduction complémentaire devant intervenir en 2016.
- les dettes d'exploitation (600 K€),
- les risques et charges provisionnés,

3- Budget primitif 2016

Le **budget primitif** pour l'année 2016 a été adopté par le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Dijon, **dans le respect des orientations budgétaires** fixées par délibération du COS le 15 décembre 2015.

Ces orientations étaient les suivantes :

- 1. Continuer de mettre en œuvre le plan d'affaire du Crédit Municipal de Dijon recentré sur son activité de prêts sur gages en Côte d'Or
- 2. **Rédiger un nouveau plan d'affaires pour le période 2016 2018** avec un objectif de pérennité et de solidité financière pour le Crédit Municipal
- 3. Gérer le parc immobilier du CMD
- 4. **Suivre les personnels** actuellement sans emploi et pris en charge par le Centre de Gestion de la Côte d'Or, en relation avec la direction du Centre de gestion
- 5. **Veiller à l'information régulière des agents du Crédit Municipal de Dijon** sur l'évolution de la situation de l'établissement
- 6. **Maintenir les coefficients réglementaires** dans des proportions équivalentes à celles d'autres Caisses de Crédit Municipal ne pratiquant que l'activité de prêt sur gage, avec pour objectif de contenir ces coefficients dans les normes bancaires classiques.

3.1 Concernant les crédits votés en section d'exploitation

Pour les recettes, les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Produits sur opérations de prêts : 655 K€, dont 400 K€ d'intérêts perçus au titre des prêts sur gages, 180 K€ d'intérêts perçus au titre des prêts aux établissements publics et 75 K€ de frais de dossiers et droit d'adjudication.
- A Récupération de charges : 65.5 K€
- ♣ Produits accessoires : 87.7 K€
- ♣ Produits financiers (dans le cadre de la gestion optimisée de la trésorerie) : 82 K€
- A Reprises sur amortissements et provisions : 829 K€ (dont 817 K€ de reprises sur provisions exceptionnelles)
- ♣ Profits exceptionnels: 2.697 K€ (tenant compte essentiellement des ventes immobilières prévisionnelles)

Soit un total des recettes de la section exploitation de 4.417 K€ (pour un montant BP+BS 2015 de 5.033 K€).

Concernant les dépenses, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- A Achats: 12 K€
- Frais de personnel : 1.357 K€ (dont 823 K€ de formation, outplacement et Centre de Gestion, et 389 K€ de personnel CMD)
- Impôts et taxes : 140 K€
- ▲ Travaux et services extérieurs : 362 K€
- A Opérations à caractère social (dégagements gratuits) : 2 K€
- Frais de gestion générale : 91 K€ (dont 24 K€ de télécommunications et 35 K€ de frais de publicité et communication)
- ♣ Frais financiers : 8 K€
- A Dotations aux amortissements et provisions : 139 K€ (dont 129 K€ de dotations aux amortissements)
- A Impôts sur les bénéfices : 0 K€
- Pertes: 409 K€(dont 392 K€ de pertes exceptionnelles)

Soit un total de dépenses de la section exploitation de 2.522 K€ (pour un montant BP+BS 2015 de 3.660 K€)

L'excédent prévisionnel entre les recettes et les dépenses de la section d'exploitation du budget primitif 2016, soit 1.895 K€, est capitalisé.

3.2 Concernant les crédits votés en section dotation

Concernant les recettes, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- Variation des excédents capitalisés : 1.895 K€
- Variation des actifs immobilisés : 5.210 K€ (impact des opérations immobilières d'achat du nouveau siège, des travaux et des ventes des murs des anciennes agences)
- Variation des dépôts versés : 10 K€

Soit un total de recettes de 7.165 K€

Concernant les dépenses, celles-ci se décomposent de la façon suivante : :

- Variation du fonds de provisions : 817 K€
- Variation des actifs immobilisés : 5.608 K€ (impact des opérations immobilières d'achat du nouveau siège, des travaux et des ventes des murs des anciennes agences)
- A Variation des dépôts versés : 22 K€

Soit un total de dépenses de 6.448 K€

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au compte financier 2015 et au budget 2016 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.